

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2023-112

Attribution marché public - « fourniture de mobiliers de stationnement sécurisé et autres équipements pour les vélos »

Vu les articles L. 2122-22 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2122-1 et R. 2122-1 à R. 2122-11 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2, point 4 du Conseil Communautaire du 21 juillet 2020 déléguant au Président la possibilité de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu les résultats de la consultation engagée auprès des entreprises et le rapport d'analyse des offres dudit marché (référence 2023-CSV-203) ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Achats Publics Adaptés (CAPA) du 19 décembre 2023 ;

Considérant que la Communauté de communes Ambert Livradois Forez a pour compétence le développement de la mobilité douce sur son territoire ; qu'à ce titre, elle souhaite acquérir des arceaux pour le stationnement de vélos ; que lesdits arceaux seront installés sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité ;

Considérant qu'une consultation a été engagée auprès des entreprises par l'intercommunalité le 16 novembre 2023 ; que la consultation a été effectuée selon la procédure adaptée ; que ledit marché est composé d'un lot unique ; qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 200 arceaux ; que l'achat de stations de réparation est également prévu dans le cahier des charges ; que ces produits sont soumis à un maximum de 4 ; qu'une analyse détaillée des candidatures puis des offres a été effectuée ; que lors de la Commission d'Achats Publics Adaptés du 20 décembre 2023, les membres de la commission ont décidé d'attribuer le marché selon le rapport d'analyse des offres ;

Sur avis de la Commission d'Achats Publics Adaptés réunie le 20 décembre 2023 ;

### DECIDE

**Article 1** : d'attribuer le marché « fourniture de mobiliers de stationnement sécurisé et autres équipements pour les vélos » à l'entreprise Abricyclette – Panocolor (siret : 456 500 537 01321) sise au 15 bis Rue de la Gibaudière 49 124 Saint-Barthélemy-d'Anjou, dans les conditions suivantes :



	Arceaux	Station de réparation
Prix HT à l'unité	121,00 €	1 088,00 €
Prix TTC à l'unité	145,20 €	1 305,60 €
Minimum HT	24 200,00 €	Pas de minimum
Minimum TTC	29 040,00 €	Pas de minimum
Maximum HT	Pas de maximum	4 352,00 €
Maximum TTC	Pas de maximum	5 222,40 €

Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant du marché sont et seront inscrits au budget.

**Article 2** : cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera affiché au siège de la Communauté de communes, 15 avenue du 11 Novembre à Ambert. Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 20 décembre 2023,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER



#### Voies et délais de recours

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.



# MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ACHATS PUBLICS ADAPTÉS - AVIS D'ATTRIBUTION

## A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez  
15 avenue du 11 Novembre  
BP 71  
63600 AMBERT

## B - Objet de la consultation.

Fourniture de mobilier de stationnement et autres équipements pour vélos  
Référence : 2023-CSV-203

## C - Déroulement de la consultation

- Publicité : Plateforme AWS + Site internet + BOAMP + JOUE ;
- Date et heure limites de réception des plis : 06 décembre 2023 ;
- Date de la réunion d'analyse et attribution des plis : 20 décembre 2023 à 11h00 ;
- Délai de validité des offres : 120 jours ;
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :  NON OU  OUI

## D - Composition de la commission d'achat publics adaptée

### D1- Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire ou Suppléant
FORESTIER Daniel	Président	Titulaire
MÉNAGER Marc	Vice-Président	Titulaire
DAUPHIN François	Vice-Président	Titulaire
GORBINET Guy	Vice-Président	Titulaire
SAVINEL Jean	Vice-Président	Titulaire
LIENNART Didier	Vice-Président	Titulaire
ALLÈGRE-CARTIER Stéphanie	Vice-Présidente	Suppléant

**AR Prefecture**063-200070761-20231220-2023\_CSV\_112-AR  
Reçu le 21/12/2023

RODIER Simon	Vice-Président	Suppléant
PRUNIER Valérie	Vice-Présidente	Suppléant

**D2- Membres à voix consultative :**

Nom et prénom	Qualité
BARTHELEMY Thomas	Responsable service sport piscine
CHEZE Laura	Change de mission mobilité active

**E – Fonctionnement de la commission d'achat publics adaptée**

■ Le quorum est atteint : NON  OUI

La commission

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'achat publics adaptée : KAFIL Chamseddine

## F - Élimination des offres

### ■ Nombre de plis reçus : 12

- Dans les délais : 12
- Hors délais non examinés : 0

### ■ Décision de la commission d'appel d'offre relative à l'élimination des offres :

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- n'élimine pas d'offre conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

## G - Classement des offres

### ■ Décision de la commission relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission:

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

### ■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

## H - Avis d'attribution

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable:

- pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

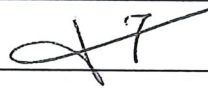
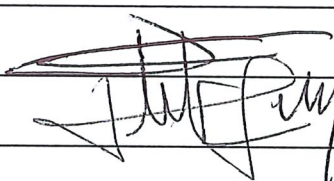
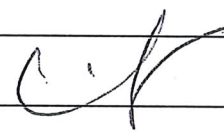

**AR Prefecture**063-200070761-20231220-2023\_CSV\_112-AR  
Reçu le 21/12/2023 de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

## ■ Résultat des votes :

*(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)*

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**I – Signature des membres de la commission d'appel d'offres**

Nom et prénom	Signature
Daniel FORESTIER	
Marc MÉNAGER	
François DAUPHIN	
Guy GORBINET	
Jean SAVINEL	
Didier LIENNART	
Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER (Suppléante)	
Simon RODIER (Suppléant)	
Valérie PRUNIER (Suppléant)	